



La Commission des libertés individuelles et de l'égalité (COLIBE) de la Tunisie a été créé par le président de la République tunisienne Béji Caïd Essebsi le 13 août 2017. La commission est chargée de préparer un rapport concernant les réformes législatives relatives aux libertés individuelles et l'égalité conformément à la constitution tunisienne du 27 janvier 2014 ainsi qu'aux normes internationales des droits de l'homme dans un délai de 6 mois.

#### **Les membres de la COLIBE :**

La Commission des Libertés Individuelles et de l'Égalité, présidée par l'avocate, Bochra Belhaj Hmida, est composée par neuf membres :

- **Bochra Bel Haj Hmida**, avocate, députée et figure emblématique de la société civile tunisienne sur les questions des droits humains et des droits des femmes. Elle est également élue à l'assemblée constituante chargée de rédiger la constitution de la deuxième république tunisienne et élue à l'assemblée des représentants du peuple en 2011.
- **Dora Bouchoucha** : Productrice de cinéma  
Après avoir enseigné la littérature anglaise à l'université, Dora BOUCHOUCHA fonde l'Atelier des Projets des JCC en 1992 et lance deux ans plus tard sa société de production spécialisée dans les documentaires, les courts et les longs métrages. En 1997, elle fonde une association qui forme des auteurs africains et arabes. Elle a été directrice des JCC en 2008, 2010 et 2014.
- **Kerim Bouzouita**, Docteur en Anthropologie, Universitaire et expert international en stratégie et en plaidoyer auprès des Nations Unies. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages anthropologiques sur la question du pouvoir publiés en 5 langues dans plus de 20 pays.
- **Abdelmajid Charfi** Docteur d'Etat ès Lettres, Agrégé de l'Université, Professeur d'Histoire de la pensée islamique à l'Université tunisienne. Membre de l'Académie

- **Slim Laghmani** Professeur à l'Université de Carthage. Il y enseigne le droit international, la philosophie du droit, les droits de l'homme et le droit constitutionnel comparé. Il a été membre du Comité des experts au sein de la Haute instance de réalisation des objectifs de la révolution, de la réforme politique et de la transition démocratique, président de la sous-commission des libertés publiques.
- **Salwa Hamrouni** est maître de conférences agrégée en droit public à l'université de Carthage. Elle enseigne à la faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis. Elle est également consultante en matière de droits humains auprès de plusieurs organisations nationales et internationales dont notamment l'UNESCO, le PNUD, ASF, RSF...
- **Slaheddine Jourchi**, Écrivain tunisien, spécialiste des mouvements intégristes et des phénomènes politico-religieux dans le monde arabo-méditerranéen. Il a été également président du Conseil national civil.
- **Iqbal Gharbi** est titulaire d'un Doctorat Nouveau Régime en anthropologie de l'Université René Descartes ,Paris V La Sorbonne. Elle est directrice de la chaire d'anthropologie religieuse à L'Institut Supérieur de Théologie et directrice du centre de l'innovation pédagogique à l'Université Zitouna.
- **Malek Ghazouani**, magistrat et vice-président du tribunal de la 1ère instance de Tunis.

### **Mission de la COLIBE**

La Constitution comprend un certain nombre de chapitres sur la liberté individuelle et la liberté de conscience, de croyance et d'autres droits de l'homme pertinents et les principes de l'égalité, mais en retour, de nombreuses législations et lois sont incompatibles avec les principes et l'esprit du changement contenus.

Opérationnelle depuis le premier jour, la Commission des Libertés Individuelles et de l'Égalité est chargée de la préparation d'un rapport sur les réformes législatives relatives aux libertés individuelles et l'égalité.

### **Fonctionnement de la COLIBE**

La COLIBE a adopté la méthodologie de discussion de toute loi relative aux libertés individuelles et à l'égalité, soit totalement contraire à la liberté individuelle, soit souffre de carences, soit que la loi ait besoin de plus amples éclaircissements.

Cette méthodologie a permis de réduire la liste et de construire des propositions qui ne dépendent pas d'une seule réponse: certaines questions épineuses peuvent fournir plusieurs réponses pour permettre au Président de la République et à la législature en général d'avoir plusieurs possibilités et révisions pour atteindre les points les plus compatibles.

Il est à noter que de sous-commissions ont été créées, y compris la commission juridique, qui a examiné toutes les lois relatives aux libertés individuelles et aussi l'égalité après un inventaire à grande échelle qui comprenait de nombreux domaines, en particulier sur le statut personnel.